

**AVIS
DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Article L.123-19-2 du code de l'environnement

La société **DECHERF** a présenté une demande en vue de poursuivre l'exploitation de la carrière située au lieu-dit « Les Grèves de Butteaux » à **BEAULIEU/LOIRE**, autorisée par l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2001.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, ce projet est soumis à la participation du public par voie électronique **du 6 au 20 mai 2024 inclus.**

Pendant cette période, le public peut prendre connaissance de la demande de l'exploitant sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

et communiquer ses observations par courriel à l'adresse ddpp-sei-decherf@loiret.gouv.fr

A l'issue de cette procédure, la préfète du Loiret statuera sur cette demande par un arrêté de prescriptions complémentaires ou de refus.